

GRAND REGIONAL RHONE ALPES CSO-2010

Cahier des charges.

Objet :

Le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes, organisme déconcentré de la FFE, propose la mise en place d'un circuit intitulé : « LE GRAND REGIONAL RHONE ALPES », en partenariat avec les organisateurs de concours rhônalpins, pour le CSO, dès la saison 2010.

Ce circuit pour objectif d'aider les organisateurs de Concours de Sauts d'Obstacles Amateur et Pro en Rhône-Alpes à créer des concours de qualité, dont la finalité est purement sportive.

Il se décline, sous la forme de 1 à 3 rendez-vous, de Mars à Septembre 2010, proposés aux cavaliers amateurs et professionnels, désireux de se préparer aux différents championnats sportifs organisés par la FFE.

Il permet également de procéder, en partie, aux sélections pour les MASTERS RHONE ALPES 2010 et il permet aux cavaliers de multiplier par 1,5 leurs points sur les computer list FFE.

Les organisateurs sont invités à prendre connaissance du cahier des charges et à déposer leur candidature auprès de la commission de CSO, avant le 1^{er} mars 2010.

Cahier des charges :

1/Calendrier Rhône Alpes :

L'organisateur, candidat au GRAND REGIONAL RHONE ALPES, s'engage, afin de favoriser une bonne cohérence du calendrier régional de sa discipline, à organiser au maximum 4 concours comportant pour chacun d'entre eux, comme épreuve majeure 1 GP Pro2, ou supérieur (GPPro1, Pro Elite, CSI 1* CSI**) durant la période de Avril à Septembre 2010.

Il s'engage, par ailleurs à ne pas organiser d'épreuves de type « entraînement » ou « warm up » interdites par la FFE.

2/Formation des officiels de compétition :

L'organisateur, s'engage à recevoir, en plus des officiels de compétition désignés, en accord avec le CRERA, deux officiels en formation : un président de jury, et un commissaire au paddock. Il accepte de les inscrire sur son avant programme et de prendre à sa charge les éventuels frais de logement et de repas.

Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes

Commission de Sauts d'Obstacles

3/Avant programme :

→ L'avant- programme est établi en concertation avec la commission de CSO du CRERA et ne peut être publié qu'avec son approbation. Il comporte des épreuves au gré de l'organisateur et des épreuves obligatoires. Le prix des engagements doit être raisonnable et se situer dans la moyenne pratiquée en Rhône Alpes.

→ Le chef de piste doit être validé par le CRERA et doit respecter les directives du règlement national et régional.

→ Les épreuves obligatoires sont au nombre de 6. Ces épreuves devront se dérouler, le samedi, le dimanche ou un jour férié le cas échéant.

1^e jour: épreuves de type VITESSE au barème A au chrono ou bien au barème C :

- * Amateur 1 Vitesse 115 cm, dotation : 500 €
- * Amateur Elite Vitesse 125 cm, dotation : 1000 €
- * Pro 2 Vitesse 130 cm, dotation : 2000 €

2^e jour, faisant suite: épreuves de type GRAND PRIX :

- * Amateur 1 Grand Prix 120 cm, dotation : 900 €
- * Amateur Elite Grand Prix 130 cm, dotation : 1500 €
- * Pro 2 Grand Prix 135 cm, dotation : 3000 € ou Pro 1 Grand Prix 140 cm, dotation : 4000 €

→ Afin de faciliter le bon déroulement du concours, la limitation des engagés par jour est fixée à 200 en mars, 220 en avril, 240 en mai, 260 en juin, 260 en juillet, 240 en août et 220 en septembre.

3/Normes techniques :

L'organisation doit proposer :

- Un terrain de CSO d'au minimum 45 m x 65 m, qui pourra être en herbe ou en sable et qui devra répondre aux exigences actuelles de la discipline, sur lequel sera implantée au moins une rivière (Rivière mobile barrée acceptée).
- Un paddock d'au moins 25 m x 60 m en herbe ou en sable.

L'organisateur doit disposer de :

- Un chronométrage électronique avec afficheur,
- Une cabine de jury,
- Un parc d'obstacles comportant au moins un bidet transportable (sauf en cas de bidet fixe sur le terrain) et comprenant un minimum de 15 obstacles dont un double et un triple soit 50 chandeliers et les éléments correspondants, 5 soubassements divers, 1 jeu de palanques, 1 mur,
- Une sonorisation du terrain et du paddock,
- Un service de secours conforme au Règlement de la FFE.

4/Conditions d'accueil :

Les conditions de base doivent être réunies, à savoir :

- Un parking en partie stabilisé pour les poids lourds et de dimensions suffisantes,
- Boxes : à distance correcte du paddock, avec douche au sol stabilisé pour les chevaux, au prix de 65€ maximum/we ou 70 € pour un concours de 4 jours .
- Une alimentation électrique correspondant aux véhicules accueillis,
- Des sanitaires avec douches, nettoyés régulièrement,
- Une buvette et un restaurant pratiquant des tarifs corrects, pour des produits de qualité.

D'autre part, la manifestation doit s'inscrire dans la politique des « Eco événements 2010 » définis par le Conseil régional et éventuellement le Conseil Général.

5/Communication :

L'organisateur s'engage vis-à-vis du CRERA :

1/ À proposer sur le site du concours :

- Un emplacement correspondant à $\frac{1}{2}$ page A4 dans son programme officiel ou dans sa plaquette de promotion ou dans tout document remis aux cavaliers ou au public.
- La présence de 1 oriflamme aux couleurs du CRERA.
- Un emplacement minimum de 1 x 3 m pour une banderole du CRERA.

2/ À accueillir un représentant du CRERA pour la remise des prix des 3 Grands prix (amateurs 1, Elite et Pro2).

3/ En terme de communication :

- À utiliser pour la confection de ses affiches, la charte graphique « Grand Régional Rhône Alpes » fournie par le pôle communication.
- À réserver un certain nombre d'emplacements publicitaires pour les partenaires du CRERA sur tous les documents du concours qu'ils soient électronique ou papier, programme, communiqués de presse, affiches, etc...

6/Eco-événement :

L'organisateur s'engage vis-à-vis du CRERA :

- À participer et à organiser au minimum une action contribuant à la politique des « Eco événements 2010 définis par le Conseil régional et éventuellement le conseil général ».

Partenariat du Crera :

Le présent cahier des charges étant accepté par l'organisateur,

- Le CRERA attribue, après réception du bilan financier du concours, la subvention prévue de 1200 €,
- Le CRERA assure la promotion du concours par tous les moyens dont il dispose.

Bron, le 16/02/2010

Pour le Comité Régional d'Équitation Rhône-Alpes
Patrice Faure, responsable du Pôle Sport

